

## AUTORISATION D'ENLEVEMENT DE TAGS ET DE GRAFFITIS

Je soussigné (e) : \_\_\_\_\_

Domicilié(e) : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Autorise la Ville de Riom à enlever les inscriptions sur le mur de l'immeuble dont je suis :

- Propriétaire  
 Gérant

Adresse exacte de l'immeuble concerné par l'autorisation :

Localisation exacte du tag ou du graffiti :

La façade est-elle protégée par un produit antigraffiti ?

OUI

NON

Si oui, nom du produit et fournisseur :

### *Cadre d'intervention de la Ville*

La Ville de Riom s'engage à procéder à l'enlèvement des tags et graffitis situés sur les propriétés privées, lorsqu'ils sont visibles et accessibles du domaine public.

Après vérifications sur place, la Ville se réserve le droit de refuser d'intervenir sur certains supports (matériaux vétustes, fragiles ou spéciaux).

Les interventions ne seront assurées par les services municipaux que sur une hauteur de façade limitée à trois mètres maximum, sous réserve d'accessibilité en toute sécurité, avec le matériel ou les techniques adaptés au support : *aérogommage avec machine SUPERGOM 9 (AB MAT)*.

Néanmoins, la Ville de Riom ne peut garantir le résultat obtenu, ni être tenue pour responsable des dégradations éventuelles, malgré les précautions prises.

Au-delà d'une hauteur de 3 mètres, la ville fera intervenir une entreprise spécialisée.

La résiliation de la présente autorisation peut se faire à tout moment, par écrit, et ce avant l'exécution des travaux.

### *Le demandeur s'engage*

. A déclarer à la ville la présence et la nature d'éventuels produits antigraffiti

. A signaler par écrit à la Ville tout problème déjà rencontré lors de travaux antérieurs effectués sur la façade,

. A n'exercer aucune action contre la Ville, en cas de désordre imputable à cette intervention ou en cas d'échec de l'opération de nettoyage,

*Fait à Riom en deux exemplaires, le*

*Le demandeur,*